

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/119

FINANCES LOCALES (7.5)

**Délibération cadre pour la mise en place
d'un « bouclier tarifaire » communal**

Envoyé en préfecture le 07/10/2022

Reçu en préfecture le 07/10/2022

Affiché le

ID : 059-215902958-20220928-DEL119CM28922-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt septembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 10 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, Mme FLORQUIN-
BLONDEL, M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL,
Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLE, M. Philippe
DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE,
M. TIBERGHIE, M. COTTE, Mme BELVAL, Mme LIONET,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (arrivé à 19H20)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme SCHERRIER	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. DUHOO
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Face aux menaces qui pèsent sur l'activité et à la hausse des prix, réponses ont été apportées par le gouvernement dès la fin 2021, avec la mise en place :

- d'un bouclier tarifaire face à la flambée des prix du gaz et de l'électricité, prolongé jusqu'à fin 2022,
- d'une indemnité inflation qui a bénéficié à plus de la moitié des Français,
- d'un accompagnement spécifique des entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité représentent une part importante des charges.

En 2022, afin de soutenir le pouvoir d'achat des Français face à la hausse de l'inflation, plusieurs mesures ont été adoptées : prime exceptionnelle de rentrée, revalorisation des prestations sociales, prime sur la partage de la valeur, remise du carburant, rachat de RTT ou encore suppression de la redevance audiovisuelle, etc...

Au cœur des préoccupations quotidiennes des habitants et compte tenu de la situation mondiale exceptionnelle impactant nos concitoyens, les élus de la ville d'HAZEBROUCK entendent participer à l'effort consenti au niveau national par la mise en place d'un « bouclier tarifaire » à l'échelon de la commune.

Ainsi, les élus communaux, conscients de la nécessité de prendre des mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat souhaitent, par une action volontariste, contribuer à contenir la hausse des prix et à protéger les ménages.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'acter le principe du maintien des tarifs actuels portant sur l'ensemble des prestations de services dispensées par la commune aux usagers et ce, jusqu'au 30 juin 2023.

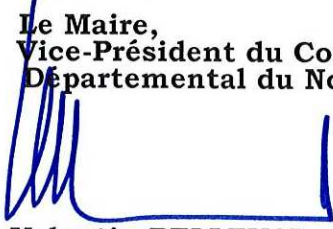
LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**


Valentin BELLEVAL.